



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## semences

Question écrite n° 48670

### Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations émises par certains agriculteurs concernant la taxation des semences fermières. En effet, ces derniers ne sont pas d'accord avec les arguments avancés par M. Grammont - médiateur pour les semences de fermes - en faveur de ces taxes. En effet, ils considèrent que les taxes financeront uniquement les recherches privées et procureront à certains une « rente » sur les variétés anciennes produites et ne les inciteront plus à faire des recherches. De plus, puisque ce sont les agriculteurs qui bénéficient du progrès génétique, il est souhaitable qu'ils le financent. C'est pourquoi il lui demande sa position sur ce dossier.

### Texte de la réponse

Les propositions élaborées par le médiateur désigné pour étudier, avec les organisations professionnelles concernées, la question de la rémunération de l'obteneur par les utilisateurs de semences de ferme ont fait l'objet d'un rapport déposé le 25 mai 2000. Dans le dispositif proposé, les obtenteurs fixeraient, pour une durée limitée, à 0 % du droit d'obtention la rémunération normalement due par l'utilisation des semences de ferme, et consentiraient une ristourne de 50 % des droits d'obtention payés par les utilisateurs de semences certifiées. En contrepartie, une cotisation interprofessionnelle, prélevée à la collecte, serait créée avec deux objectifs : restituer aux obtenteurs des crédits correspondant à 50 % des droits d'obtention pour toutes les semences utilisées ; alimenter un fonds de soutien des obtentions végétales, permettant de financer la recherche en sélection végétale. Le ministre de l'agriculture et de la pêche accueille favorablement les propositions du médiateur. Par ailleurs, les organisations professionnelles concernées ont fait connaître, par communiqué du 20 juillet 2000, les suites qu'elles souhaitent donner à ces propositions. Constatant que certains aspects techniques doivent encore faire l'objet de discussions, elles ont demandé la poursuite des travaux du médiateur.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Paillé](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48670

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 juillet 2000, page 4066

**Réponse publiée le :** 16 octobre 2000, page 5897